

# Financement du Stage de Préparation à L'installation (SPI) et du Pack Micro

## QUE VOUS SOYEZ SALARIÉ(E) OU DEMANDEUR(SE) D'EMPLOI,

vous pouvez financer le Stage de Préparation à l'Installation et le Pack Micro à l'aide de votre Compte Personnel de Formation (CPF).

Pour cela, il vous suffit de créer votre compte (si vous ne l'avez pas encore fait) sur le site [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr) (munissez vous de votre numéro de Sécurité Sociale). Vous pouvez ainsi consulter et utiliser vos droits à formation.

Si vous souhaitez financer le Stage de Préparation à l'Installation et/ou le Pack Micro à l'aide de votre CPF, vous devez le sélectionner sur le site afin de vous inscrire à une session.

Pour connaître la marche à suivre, contactez Bénédicte RIVAT à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges au **03.29.69.55.86** – [brivat@cma-vosges.fr](mailto:brivat@cma-vosges.fr)

Pour les stagiaires qui ne bénéficient d'aucun financement, une demande de **prise en charge du SPI (\*)** peut être adressée à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Grand Est à METZ.

Le montant de la prise en charge a été fixé à **60 €** pour l'année 2021.

Elle est possible si :

- l'immatriculation au Répertoire des Métiers intervient dans les 6 mois après la fin du stage
- si la demande est adressée dans un délai de 30 jours à compter de la date d'immatriculation de l'entreprise.

Le formulaire de demande vous sera remis lors de la clôture du stage.

**(\*) Attention : ce financement ne concerne pas le PACK MICRO**